



Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne Trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions la responsabilité de définir et mettre en œuvre un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET. Le Conseil régional a saisi cette opportunité pour élaborer, en concertation, un nouveau projet pour la Bretagne au moment où, comme d'autres régions, elle fait face à de profondes mutations : transition écologique, transformation numérique, recomposition territoriale... Si elles dépassent largement l'échelle de la Bretagne, ces transitions sont très structurantes pour les territoires, les

entreprises, les collectivités, les associations, comme pour chaque habitant-e, au regard des forces et faiblesses de la région et de son histoire. Le CESER propose ainsi, avec cette contribution, de réouvrir plus largement la réflexion sur le développement durable de la Bretagne, et de dessiner dans ce sens les grandes lignes de force de l'action publique.

I Un projet régional d'avenir, organisant les transitions indispensables pour un développement durable de la Bretagne

L'idée de transition, entendue comme le passage d'un mode de développement à un autre, semble parfois avoir remplacé le concept de développement durable. Aux yeux du CESER, c'est bien le développement durable, compris dans le sens du progrès humain, qui doit être réaffirmé comme l'objectif à atteindre pour la Bretagne. Il s'agit d'un objectif stratégique et politique fort, se traduisant par des choix et nécessitant l'allocation de moyens dédiés, qui doit être affirmé et porté collectivement.

Dans ce cadre, les transitions ne sont plus perçues comme un objectif en soi, mais comme un chemin vers l'objectif plus général de développement régional durable.

Les transitions traduisent la multiplicité et la diversité des recompositions et transformations qui affectent la société, qu'elles soient, selon les situations, souhaitées ou subies, continues ou soudaines, prévues ou imprévues, anticipées ou improvisées. Si les transitions en elles-mêmes ne sont pas un phénomène nouveau, c'est leur combinaison, la complexité qui en résulte, le caractère planétaire et largement transfrontalier de la plupart de ces évolutions ainsi que leur accélération qui sont sans précédent.

Le CESER en analyse quelques-unes : tensions géopolitiques internationales, changement climatique

et exploitation des ressources naturelles, transformation numérique, mondialisation, tension sur les finances publiques, réformes territoriales, métropolisation, dynamisme démographique et inégalités, nouvelles mobilités, vitalité associative mais aussi fragilisation du lien social, etc.

Cette analyse lui permet de retenir trois priorités stratégiques pour accompagner, réussir et anticiper les transitions en Bretagne.

I Trois priorités stratégiques et dix objectifs pour un développement durable régional

Priorité n°1 : Faire des transitions un moteur de créativité

Innovation et créativité sont des ressources essentielles pour le développement, la transformation et l'adaptation aux situations nouvelles. En cela, les transitions donnent l'occasion de penser, d'anticiper, de se préparer à d'autres modes de développement, mais aussi de concevoir, expérimenter et mettre en pratique d'autres façons d'habiter, de se déplacer, de communiquer, de se former, de s'impliquer, de vivre ensemble, de s'ouvrir et se cultiver, de coopérer, de construire et d'évaluer l'action publique, de penser de nouvelles coopérations entre les acteurs et entre les territoires.

Objectif n°1 : Ancrer la qualité de vie au cœur du projet de territoire

- Placer résolument la qualité de vie pour tou-te-s, sur tous les territoires, au cœur du projet pour la Bretagne, dans sa dimension personnelle comme collective
- Affirmer l'égalité dans toutes ses dimensions au centre de cette approche : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, égalité d'accès aux droits
- Définir collectivement et mettre en œuvre des indicateurs permettant de mesurer la qualité de vie
- Réaffirmer le bon fonctionnement et la résilience des écosystèmes de la Bretagne, qu'ils soient terrestres, aquatiques, côtiers ou marins, comme des objectifs de la transition écologique.

Objectif n°2 : Faire des transitions une opportunité de repenser les modes de développement économique

- Anticiper les transitions et les considérer comme des opportunités pour le développement de nouvelles activités (éco-activités, économie de la fonctionnalité, services à la personne, nouvelles mobilités) comme pour la transformation des activités existantes (agriculture et agroalimentaire, pêche, automobile, construction)

- Confirmer l'enseignement supérieur et la recherche comme des leviers essentiels pour le développement régional durable
- Faire de la maritimité une chance pour la Bretagne et une spécificité du projet de territoire pour apporter un coup d'accélérateur au développement régional et irriguer l'ensemble des territoires.

Objectif n°3 : Renforcer l'ouverture de la Bretagne au monde et conforter son attractivité

- Renforcer la présence de la Bretagne en Europe et dans le monde et asseoir sa visibilité internationale en mettant en avant son attractivité, son dynamisme, sa culture, ses atouts et sa volonté d'ouverture
- Faire de l'accueil des personnes, de leur accès aux droits et de l'aide à leur insertion des priorités, en pensant à l'accès aux services et aux infrastructures
- Organiser des débats publics sur les fondements de la construction et de la citoyenneté européennes et permettre à tou-te-s les habitant-e-s de la Bretagne d'y participer.

Objectif n°4 : Innover dans l'approche spatiale et temporelle des mobilités

- Adopter une nouvelle approche des mobilités, combinant l'approche classique par les infrastructures avec la prise en considération de l'évolution des usages et des services, du déploiement des outils numériques, des questions de multimodalité et de temporalité, au regard des objectifs du développement durable
- Penser la politique d'aménagement des territoires tant dans sa dimension spatiale que temporelle : le rapport distance-temps n'évolue pas uniquement dans le sens d'une accélération à tout prix. L'ambition d'une Bretagne à grande vitesse doit se prolonger par le projet d'une Bretagne de toutes les vitesses.

Priorité n°2 : Accompagner les transitions et sécuriser les trajectoires

L'attention à la sécurisation des trajectoires (des personnes, des associations, des entreprises et des filières, des territoires) doit accompagner chaque transition. Parce qu'elles constituent le passage d'un mode de développement vers un autre, les transitions, quelles qu'elles soient, ont pour corollaire des incertitudes sur leur bien-fondé, sur leur réussite et leur capacité d'entraînement. Elles peuvent être porteuses par nature de risques d'échec, d'exclusion de celles et ceux qui ne pourraient pas s'adapter, échoueraient à suivre le mouvement et se trouveraient marginalisés.

Objectif n°5 : Sécuriser les parcours de vie des personnes

- Réduire les vulnérabilités et agir pour l'inclusion sociale des personnes, particulièrement sur les territoires qui cumulent le plus les risques de fractures
- Conjuguer flexibilité et sécurisation des parcours professionnels, au bénéfice du développement des entreprises mais aussi de la continuité des parcours professionnels et de la qualité des emplois et de vie des personnes
- Sécuriser les parcours de santé et garantir l'accès aux soins médicaux pour tous, à tout âge, en tout point du territoire
- Sécuriser les trajectoires résidentielles à tous les âges de la vie face à la montée de la précarité.

Objectif n°6 : S'engager résolument pour la réussite de la transition écologique

- Poursuivre et renforcer les initiatives engagées dans le domaine de la transition écologique en faisant de sa réussite un impératif individuel et collectif

- Mettre en évidence les tensions qui peuvent se faire jour dans le mouvement de transition, proposer des alternatives le cas échéant et faire des choix
- Définir et tenir des engagements, à tout niveau, dans l'action quotidienne comme dans les stratégies de développement à long terme.

Objectif n°7 : Sécuriser les trajectoires économiques des entreprises et des filières

- Placer la notion d'emploi durable au cœur de la réflexion sur les nouveaux modes de développement dans le sens d'une plus grande responsabilité sociale et environnementale des entreprises
- Conjuguer les deux moteurs complémentaires que sont l'économie productive et l'économie présentielle, en mobilisant le tissu productif au service du développement durable
- Dépasser le clivage entre compétitivité et solidarité pour proposer un développement régional innovant mettant tous les territoires en capacité d'agir et de s'inscrire dans une dynamique régionale.



Priorité n°3 : Permettre à chacun d'être acteur des transitions

La mise en capacité d'agir doit être au cœur des préoccupations. Il s'agit de diminuer les risques de blocage, d'échec, ou d'exclusion en (re)donnant à chacun (individu, association, entreprise) la (même) capacité d'agir, en permettant l'accès aux savoirs et à la connaissance, en donnant à chacun la possibilité de connaître et d'accéder à ses droits, aux services et aux dispositifs d'aide, d'avoir accès aux informations et de pouvoir participer et s'exprimer. Dans un contexte qui reste fortement empreint de défiance ou de scepticisme vis-à-vis des décideurs politiques ou de l'action publique, il est essentiel de s'appuyer sur le potentiel multiforme de mobilisation effective du plus grand nombre d'acteurs

sur les territoires et recréer du lien, redonner confiance, imaginer de nouvelles fonctions de médiation et de débat. Un projet de développement régional doit prévoir les modalités selon lesquelles chacun est encouragé à participer, accompagné, mobilisé, et peut devenir acteur des transitions.

Objectif n°8 : Mettre à la portée de chacun les clés de sa réussite : former, accompagner vers et dans l'emploi

- Mettre les personnes en capacité d'agir, en permettant à chacun d'accéder aux savoirs, à la connaissance, aux

savoir-faire en assurant la formation pour tou-te-s tout au long de la vie, en affirmant l'égalité des chances, en luttant contre l'illettrisme et la fracture numérique

- Investir massivement dans l'éducation et la formation pour favoriser la généralisation, l'appropriation et la mise en pratique des changements et outils des transitions
- Valoriser et renforcer l'enseignement et la pratique des langues vivantes, passeports vers les mobilités et atouts pour l'accueil et l'attractivité de la Bretagne.

Objectif n°9 : Encourager chacun à exercer sa citoyenneté

- Former des citoyens désireux de s'engager et capables de s'exprimer et d'agir individuellement et collectivement
- Développer et assurer une meilleure diffusion de la culture scientifique et technique pour permettre une participation plus large des citoyens aux débats publics

- Repenser l'action publique, innover pour la rendre davantage participative, plus lisible, plus compréhensible, en acceptant et encourageant les expérimentations, en développant l'évaluation des actions engagées.

Objectif n°10 : Mettre tous les territoires de Bretagne en capacité d'agir, et d'agir ensemble

- Imaginer de nouvelles relations entre territoires urbains, péri-urbains, ruraux, côtiers et insulaires en termes de complémentarité, de synergies, de confiance, d'intelligence, de solidarité et de réciprocité
- Développer les coopérations multipartenariales et multiformes à l'échelle infrarégionale comme à l'échelle interrégionale
- Mettre les territoires en capacité de devenir de véritables territoires de projets, au sein desquels les services collectifs gardent un rôle structurant face aux évolutions de la société.

I Un SRADDET (pro)moteur des transitions

Le défi qui nous est lancé, à l'occasion de l'élaboration du SRADDET, est celui de dessiner et d'accompagner des transitions de qualité. Cette mise en capacité d'agir dans le sens d'une stratégie régionale partagée suppose que soit affirmée une ambition politique forte de la Région dans son rôle de stratège et de fédérateur, qu'une action coordonnée des acteurs publics soit engagée, et que les moyens nécessaires soient alloués dans le sens de cette ambition politique.

A cette contribution du CESER succéderont des contributions complémentaires qui, à la lumière du travail collectif conduit par l'ensemble des acteurs, permettront d'entrer davantage dans des propositions thématiques et opérationnelles déclinant ces priorités pour la Bretagne.

Rapporteur

Stéphane CREACH

Contact

Coline BOUFFETEAU

Cheffe du pôle Prospective

T. : 02 99 87 18 77

coline.bouffeteau@region-bretagne.fr



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

www.ceser-bretagne.fr

Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande.

7, rue du Général Guillaudot - CS 26 918 - 35 069 Rennes Cedex

T. : 02 99 87 18 75 - ceser@region-bretagne.fr - www.ceser-bretagne.fr

twitter.com/ceserbretagne